



CAP 2022 : Solidaires rencontre le ministre d'Etat

Avec une application certaine, le Ministre d'État de la Transition Écologique et Solidaire a fait une lecture consciencieuse de ses fiches, très probablement préparées par les grands corps qui officient de l'Élysée à Matignon et qui ruissellent dans les ministères. Pas une fausse note, lors de cette **bilatérale du 16 février 2018** avec les représentants de la Fédération Solidaires Environnement, sauf peut être un manque de conviction, probablement dû à la répétition de l'exercice et à l'absence des Ministres des Transports et des Territoires.



Avec « l'habitude » des réformes importantes et nombreuses depuis l'éclatement des activités des DRIRE, au sein des nouvelles DREAL et DIRECCTE en 2009, et l'externalisation de leurs missions, sans aucun bilan, il y a des mots qui raisonnent.

Après avoir rappelé dans un propos introductif son attachement aux services publics, aux missions et aux statuts des fonctionnaires, dans un espace de temps extrêmement contraint (45'), Solidaires Environnement a, **pour le périmètre des DREAL et des DIR évoqué ces 2 points** : La suppression des bi-sites des DREAL et le passage en agence nationale des routes des Directions Interrégionales des Routes (DIR), générant incompréhension et mal être quelles que soient les origines ou catégories administratives des agents.es.

- **Sur le premier point**, Solidaires Environnement souhaite connaître la vision que porte Nicolas Hulot sur la pérennité des services déconcentrés et notamment des bi-sites DREAL. Ce point a fait l'objet d'échanges dans certains CHSCT, instance de dialogue social que E. Macron souhaite faire disparaître. En réaction avec le rapport de la Cour des comptes sur les services déconcentrés de l'Etat, daté de décembre 2017, ce rapport mentionne en page 16 : « *la cour souligne que les sièges des organisations autrefois situés sur un site unique sont devenus multi-sites. Les choix effectués sont porteurs de risques managériaux et budgétaires et ne sauraient être que transitoires* ». Cela veut-il dire que des centaines d'agents devront rejoindre, dans un futur proche, les DREAL du chef-lieu régional suite à la réforme territoriale, promulguant le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)? Le ministre d'État affirme que ce sujet n'est pas d'actualité.

- **Le second point** est relatif aux bruits persistants sur le passage en agence des routes des DIR générant incompréhension et mal être quelles que soient les origines ou catégories administratives des agents. Sur ce point précis les représentants de Solidaires Environnement sont renvoyés sur les 140 annonces issues des assises de la mobilité dont celle de la création d'une agence nationale des routes. Le représentant des Transports n'infirme ou ne confirme rien...

Il y a néanmoins des expressions qui laissent comprendre que la secousse va être sismique ! En effet, le Ministre indique que sur les 5 chantiers transversaux dont il porte les politiques, le chantier territorial et le chantier des ressources humaines vont créer des « *changements pour les agents qui doivent être accompagnés* ». Le décryptage est très clair. De la bouche même du Ministre, la formation pour la reconversion et les aides à la mobilité seront à la hauteur (des répliques, sic).

En réponse à la demande de la confiance de N. Hulot, Solidaires Environnement a indiqué qu'elle est difficile, voire impossible, à accorder suite aux annonces médiatiques dont la suppression de 120 000 fonctionnaires, la diminution de 60 milliards d'Euros de dépenses publiques et le dynamitage de la Fonction Publique intitulé CAP 2022 sur les principes assurant la neutralité, la continuité et l'égalité de traitement du service public à l'égard des administré.e.s qui sont en danger.

Compte tenu de la charge ultra libérale de ce début de quinquennat avec des visées pour une France à au moins 2 vitesses, des rencontres telles que celle-ci n'apaisent en rien, bien au contraire le moral des agents.es.

Solidaires Environnement suggère de plafonner voire de supprimer le nombre des exonérations et crédits d'impôt, passant de 451 en 2017 à 457 dans le budget 2018. Certaines de ces niches fiscales sont particulièrement coûteuses. C'est le cas du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) accordé aux entreprises depuis 2013 (21 milliards d'euros en 2018, soit une hausse de 4,5 milliards par rapport à 2017) et du crédit d'impôt recherche (CIR) de 5,5 milliards d'euros en 2018 (+700 millions d'euros), pouvant converger avec le crédit d'impôt innovation.

Pour mémoire, les niches fiscales vont coûter à l'État près de **100 milliards d'euros en 2018**, soit une hausse de 7,3 % par rapport au budget précédent. Pourtant, la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, du ministre de l'économie Macron, prévoyait un plafonnement des niches fiscales, à 81,8 milliards d'euros en 2016 et à 86 milliards en 2017.

Il faut bien que les contribuables payent les lobbies !

L'anxiété grandissante et légitime des véritables serviteurs de l'État et de l'intérêt général ne peut attendre que la cabale médiatique monte les citoyens contre les services publics prétextant une baisse des dépenses au détriment de l'éducation, de la sécurité, de la sûreté, de la santé et une augmentation du pouvoir d'achat des Français (les plus riches, sic).

Voilà encore une séquence d'échanges pour la forme !

le 22 mars dans rue !!

La France n'est pas vendre !!!